



MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

NOTRE TERRITOIRE

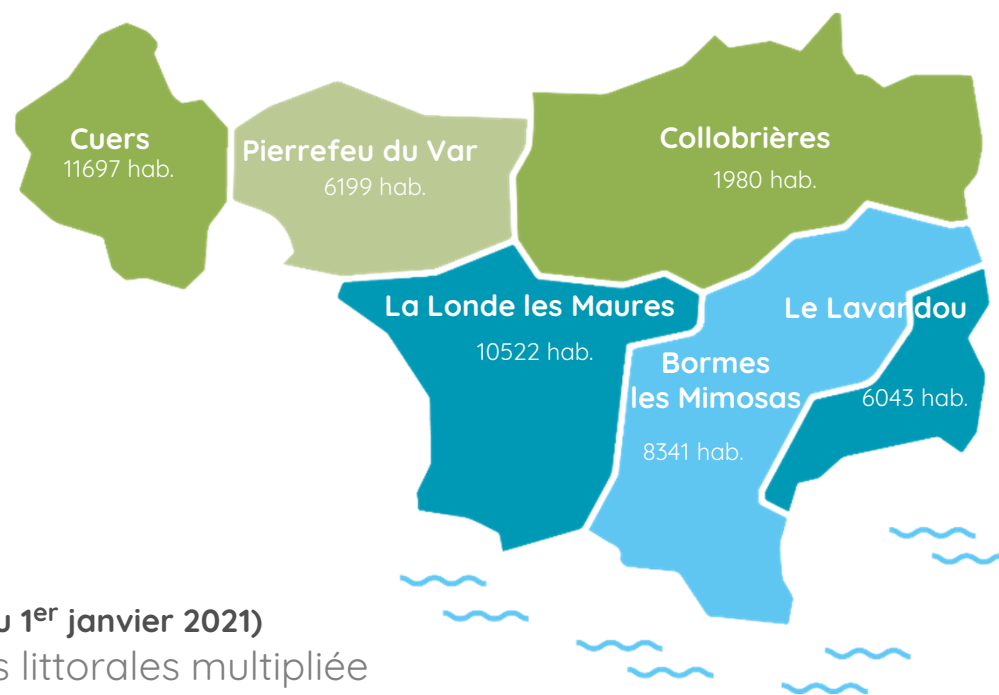
Un bassin de vie privilégié

6 COMMUNES

- Bormes les Mimosas
- Collobrières
- Cuers
- La Londe les Maures
- Le Lavandou
- Pierrefeu du Var

44 752 HABITANTS (au 1^{er} janvier 2021)

Population des communes littorales multipliée par 5 en période estivale



SERVICES À LA POPULATION

Le service public de collecte des déchets s'effectue en régie à Pierrefeu à Collobrières et en gestion déléguée sur les autres communes du territoire

5 DÉCHETTERIES

proposant les mêmes services



MISE EN PLACE DE SERVICES ADAPTÉS

- Collectes sur rendez-vous des encombrants & des végétaux en porte à porte
- Bacs végétaux à disposition dans les quartiers
- Bacs cartons & verres pour les commerçants

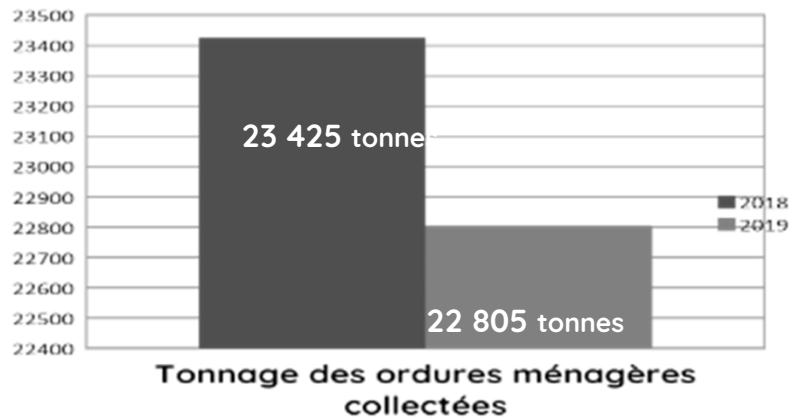
TRI SÉLECTIF EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE sauf Collobrières en porte à porte

179 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SUR 5 COMMUNES soit 1 pour 236 habitants

UN GESTE DE TRI SIMPLIFIÉ (collecte en bi-flux : verre & multi-matériaux)

ÉVOLUTION DES TONNAGES

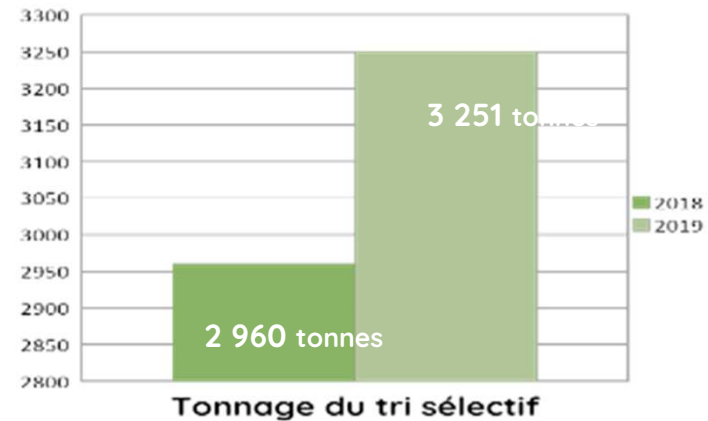
Objectif zéro déchet



▣ de 2,65 % par rapport à 2018

En 2019 : 520,6 kg/habitant/an d'ordures ménagères collectées

Pour la deuxième année consécutive, « Méditerranée Porte des Maures » enregistre une baisse des ordures ménagères collectées conjuguée à une augmentation du tri sélectif



▣ de 9,83 % par rapport à 2018

En moyenne, chaque habitant du territoire trie 74,22 kg de déchets/an

LE LABEL « AZUR TRI »

Une démarche engagée



LE LABEL « AZUR TRI »

Une démarche engagée



Création du label en 2017



But : capter les flux de déchets valorisables des manifestations sportives, culturelles et événementielles du territoire



Obtention du label selon des critères à respecter

- . **Accessibilité des dispositifs de tri** aux véhicules de collecte
- . **Formation et sensibilisation au tri** des organisateurs
- . Mise en place d'une « brigade verte » pour l'**organisation et la vérification du tri effectif**
- . Engagement dans la démarche "**0 mégot**" : installation de cendriers collectifs, distribution ou vente de cendriers de poche...
- . Utilisation d'**équipements ou matériels recyclables** (gobelets, vaisselle...)
- . Présence de **dispositifs de tri** adaptés à la manifestation
- . **Affichage des règles de tri et du dispositif** mis en place sur le site de la manifestation
- . Utilisation de documents et supports de communication en **papier recyclé ou PEFC**
- . Engagement à laisser le **site de la manifestation en parfait état de propreté**
- . Présence d'au moins **un autre équipement permettant et/ou incitant au tri**
- . **Informations lors de l'accueil et données relatives** sur la situation des colonnes et des consignes de tri
- . **Communication et sensibilisation** écrite et visuelle **en amont de la manifestation**



LE LABEL « AZUR TRI »

Une démarche engagée



DÉFINITION DU NIVEAU DE LABELLISATION

En application du cahier des charges de labellisation établi par la Communauté de communes, le nombre de critères environnementaux remplis par l'organisateur lui confère des points. Le total de points obtenu permet de définir son niveau de labellisation.



LE LABEL VALORISE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'ORGANISATEUR

Le label permet aux organisateurs et aux associations de valoriser leur engagement pour l'environnement. L'organisateur peut apposer le label sur les différents supports de communication relatifs à la manifestation (réseaux sociaux, site internet des collectivités, des offices de tourisme...)





Contact : Sandrine SOLER – ssoler@ccmpm.fr - 04 94 71 74 83 / 06 74 79 65 93